

PRÈS DE 42 500 TERRITORIAUX.ALES EN BASSE-NORMANDIE AU 31 DÉCEMBRE 2011

L'emploi territorial présente une diversité et une concentration des effectifs sur quelques métiers. En effet, les agent.e.s qu'ils.elles soient titulaires, non titulaires ou emplois aidés exercent 219 métiers différents, avec 11 métiers regroupant la moitié des territoriaux.ales.

478 collectivités ont participé à cette enquête qui couvre 70 % des effectifs bas-normands. Elle décrit l'emploi territorial dans ses cinq aspects : statutaire, organisationnel (service d'affectation), professionnel (métier), démographique et institutionnel (type de collectivités). C'est au carrefour de ces cinq dimensions que se situent les problématiques de recrutement, de mobilité et de formation professionnelle des prochaines années, lesquelles seront marquées par des évolutions institutionnelles importantes.

Les principaux enseignements de cette enquête sont :

- Un poids important des effectifs, d'une part dans les EPCI, et d'autre part dans les communes de moins de 1 000 habitants ;
- Quatre collectivités concentrent 25 % des effectifs ;
- Une très grande variété et richesse professionnelle avec 219 métiers identifiés ;
- 11 métiers regroupent un.e agent.e sur deux ;
- 43 % des agent.e.s permanent.e.s devraient partir à la retraite entre 2011 et 2025.

En comparaison avec le niveau national :

- Des agent.e.s titulaires plus nombreux ;
- Des agent.e.s des catégories hiérarchiques A et B relativement moins nombreux ;
- Un taux de féminisation inférieur ;
- Des agent.e.s de catégorie A en moyenne plus âgé.e.s.

Au 31 décembre 2011, 42 445 agent.e.s territoriaux.ales exercent en Basse-Normandie. Les effectifs, tous statuts confondus, augmentent de 13 % par rapport à fin 2004. Cet accroissement est en partie lié à l'acte 2 de la décentralisation par lequel, l'Etat a transféré les TOS et les agent.e.s des ex-DDE vers la région et les départements.

Le taux d'administration territoriale en Basse-Normandie est plus faible qu'au niveau national. Au 31/12/2010, il est de 23 agent.e.s territoriaux.ales pour 1 000 habitant.e.s contre 25,3 pour 1 000 habitant.e.s en France (selon la DGAFP ; en équivalent temps complet et hors emplois aidés). En revanche, le poids de la fonction publique territoriale dans le salariat est plus important en Basse-Normandie qu'au niveau national. La fonction publique territoriale représente 7,7 % du salariat dans la région contre 7,4 % pour la France entière, selon l'INSEE.



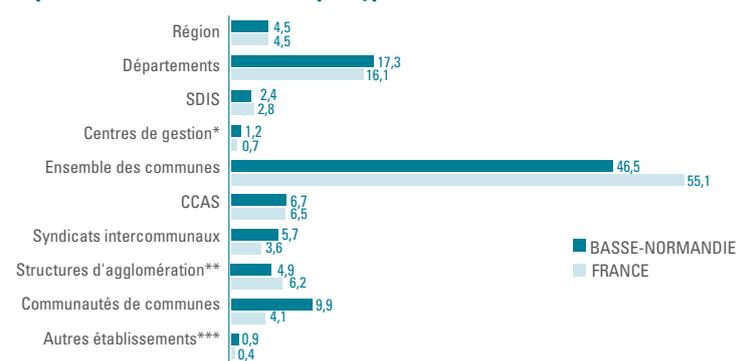
UNE INTERCOMMUNALITÉ RURALE TRÈS DÉVELOPPÉE

En Basse-Normandie, le poids des effectifs travaillant dans les communes de moins de 1 000 habitant.e.s est plus important qu'au niveau national. À l'inverse, la proportion des agent.e.s territoriaux.ales travaillant dans les communes de plus de 10 000 habitant.e.s est inférieure. En effet, la Basse-Normandie est une région particulièrement rurale puisque huit communes sur dix recensent moins de 1 000 habitants alors que globalement c'est sept sur dix.

Les communautés de communes, dans le même registre, sont très développées dans la région. Les syndicats intercommunaux (SIVU, SIVOM et syndicats mixtes) sont également nombreux et comptent un nombre relativement important d'agent.e.s.

Enfin, un.e agent.e sur quatre travaille au sein de quatre collectivités (le conseil régional, le département de la Manche, le département du Calvados et la commune de Caen) et vingt-cinq collectivités regroupent un.e agent.e sur deux.

Répartition des effectifs (en %) par type de collectivités



* : Données INSEE/SIASP

** : Communautés urbaines et d'agglomération

*** : Caisses des écoles et offices publics de l'habitat

Sources : CNFPT / Observatoire de la fonction publique territoriale

Pour la France : INSEE / Données SIASP au 31/12/2011 - postes principaux non annexes

DES TITULAIRES RELATIVEMENT PLUS NOMBREUX

Au 31 décembre 2011, la part des titulaires en Basse-Normandie est plus importante qu'au niveau national. Par conséquent les agent.e.s non titulaires et les bénéficiaires d'un contrat aidé sont moins nombreux. La part des titulaires augmente avec le temps, ils étaient seulement 73 % en 2004.

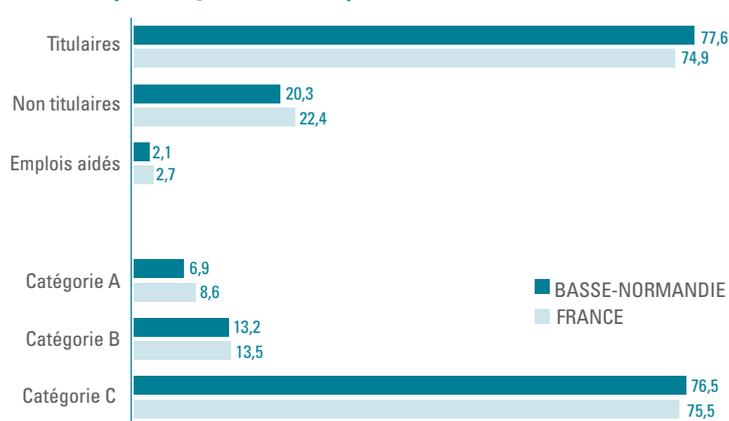
L'encadrement, autrement dit la proportion des agent.e.s de catégorie A, est plus faible en Basse-Normandie qu'au niveau national. La ruralité, ainsi que la taille modeste des collectivités expliquent, en partie, ce constat. Les agent.e.s de catégorie C bas-normand.e.s surreprésenté.e.s, composent l'essentiel des agent.e.s des petites collectivités rurales.

Près de six agent.e.s sur dix relèvent de quatre cadres d'emplois dont les trois premiers appartiennent à la catégorie C :

- adjoint.e technique (38,8 %),
- adjoint.e administrative (11,7 %),
- adjoint.e technique des établissements d'enseignement (6,2 %),
- rédacteur.trice (4,3 %).

Les adjoint.e.s techniques sont largement surreprésenté.e.s, 38,8 % des agent.e.s bas-normand.e.s contre 30,1 % au niveau national.

Répartition des agent.e.s territoriaux.ales en Basse-Normandie par statut et par catégorie hiérarchique* (en %)



* : La répartition par catégorie hiérarchique concerne les agents hors emplois aidés.

Sources : CNFPT / Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT.

Pour la France : INSEE / Données SIASP au 31/12/2011 - postes principaux non annexes

PRINCIPAL SERVICE D'AFFECTATION EN BASSE-NORMANDIE : AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

15,4 % des territoriaux.ales travaillent dans les services des affaires scolaires et périscolaires. Il s'agit du principal secteur d'affectation de la région. En 2004, le principal service d'affectation était celui du social qui est aujourd'hui second avec 11,9 % des agent.e.s y travaillant. Ce

retournement s'explique en partie par les transferts des personnels des collèges et des lycées lors de l'acte 2 de la décentralisation lesquels sont affectés dans le secteur affaires scolaires et périscolaires.

Poids des principaux services d'affectation (en %)

	Effectifs	% Basse-Normandie	% France	% Titulaire	% Non titulaire	% Emploi aidé
Affaires scolaires et périscolaires	6 447	15,4	11,5	79,9	18,4	1,7
Social	4 976	11,9	8,5	55,0	44,3	0,7
Voirie, infrastructures et réseaux divers	2 833	6,7	6,0	92,2	5,7	2,1
Bâtiment et patrimoine bâti	2 330	5,5	7,9	84,4	11,9	3,7
Affaires juridiques et administratives	2 117	5,1	4,8	85,7	13,8	0,5
Espaces verts et paysages	1 999	4,8	4,5	89,3	5,9	4,8
Restauration collective	1 793	4,3	4,9	71,3	24,4	4,3
Propreté, collecte et gestion des déchets	1 377	3,3	4,9	85,5	9,8	4,7
Sport	1 350	3,2	3,1	76,2	23,2	0,6
Petite enfance	1 280	3,0	7,1	66,3	33,0	0,7
Agents polyvalents	3 027	7,2	1,0	77,3	18,5	4,2

Sources : CNFPT / Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT.

Pour la France : CNFPT / Les tendances de l'emploi

Une caractéristique importante de la région est que les agent.e.s polyvalent.e.s représentent 7,2 % de l'emploi territorial bas-normand. Ceci est dû à la forte proportion de petites communes, où les organigrammes sont moins formalisés et où les agent.e.s ont des profils plus polyvalents. Ainsi, 43,8 % des agent.e.s polyvalent.e.s travaillent dans une commune de moins de 1 000 habitant.e.s. Les deux principaux services d'affectation : « affaires scolaires et périscolaires » et « social » regroupent plus d'agent.e.s qu'au niveau national. *A contrario*, les services « bâtiment et patrimoine bâti » et « petite enfance » regroupent moins d'agent.e.s. L'emploi d'agent.e.s non titulaires est plus fréquent dans le social et la petite enfance comparativement au niveau régional. Le poids des emplois aidés est relativement plus important parmi les agent.e.s des services espaces verts et paysages, restauration collective et propreté, collecte et gestion des déchets.

219 MÉTIERS IDENTIFIÉS EN BASSE-NORMANDIE

La diversité des métiers exercés par les agent.e.s territoriaux.ales en Basse-Normandie est très importante. En effet, cette enquête a permis d'en identifier 219 différents. Mais les effectifs sont concentrés sur quelques métiers ; ainsi, les onze principaux regroupent un.e agent.e.

sur deux. Ils correspondent à des métiers de catégorie C.

Le principal métier exercé par les territoriaux.ales est agent.e. d'entretien polyvalent.e, suivi d'agent.e. polyvalent.e. de restauration. Ce dernier étant largement surreprésenté dans la région.

Principaux métiers exercés par les agent.e.s territoriaux.ales en Basse-Normandie

	Effectifs	%	Taux de féminisation	STATUT (EN %)			ÂGE*	
				Titulaire	Non titulaire	Emploi aidé	Âge moyen	% plus 55 ans
Agent.e d'entretien polyvalent.e	5 566	13,3	67	76	18	6	46	18
Agent.e polyvalent.e de restauration	3 055	7,3	88	80	17	3	46	14
Agent.e de gestion administrative	2 593	6,2	92	89	10	1	43	12
Agent.e d'accompagnement de l'enfance	1 669	4,0	100	86	12	2	45	13
Jardinier.ère des espaces horticoles et naturels	1 507	3,6	6	87	9	4	42	12
Assistant.e familiale	1 485	3,5	94	0	100	0	50	31
Agent.e d'exploitation de la voie publique	1 399	3,3	2	94	4	2	45	12
Ouvrier.e polyvalent.e de maintenance des bâtiments	1 392	3,3	3	92	4	4	46	16
Aide à domicile	1 038	2,5	97	67	32	1	45	16
Chargé.e d'accueil	807	1,9	81	78	21	1	44	16
Assistant.e d'accueil petite enfance	806	1,9	99	57	42	1	45	18
Ensemble des agent.es en Basse-Normandie	42 445	100	60	78	20	2	45	15

*: Agents titulaires et non titulaires permanents.

Source : CNFPT / Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

Dix des onze principaux métiers de la Basse-Normandie sont très marqués selon le genre. Les métiers d'agent.e.s d'accompagnement de l'enfance, d'assistant.e familiale, d'aide à domicile et d'assistant.e d'accueil petite enfance sont très féminisés. À l'inverse les métiers de jardinier.ère des espaces horticoles et naturels, d'agent.e d'exploitation de la voie publique et d'ouvrier.ère polyvalent.e de maintenance des bâtiments sont quasi exclusivement masculins.

Le poids des titulaires est très important (supérieur de 10 points à

la moyenne nationale) parmi les agent.e.s de gestion administrative, les agent.e.s d'exploitation de la voie publique et les ouvrier.ère.s polyvalent.e.s de maintenance des bâtiments.

La proportion des agent.e.s non titulaires est élevée chez les aides à domicile et les assistant.e.s d'accueil petite enfance.

Enfin, les contrats aidés sont plus fréquents parmi les agent.e.s d'entretien polyvalent.e.s, les ouvrier.ère.s polyvalent.e.s de maintenance des bâtiments et les jardinier.ère.s des espaces horticoles et naturels.

136 MÉTIERS EXERCÉS PAR LES AGENT.E.S DE CATÉGORIE A

Les agent.e.s de catégorie A exercent comme principaux métiers : secrétaire de mairie, directeur.rice des affaires générales, directeur.rice générale de collectivités ou établissements publics. Les territoriaux.ales âgé.e.s de 55 ans ou plus sont très nombreux parmi les agent.e.s

de catégorie A pour les métiers de directeur.rice générale adjoint.e, de secrétaire de mairie, de médecin clinicien.enne et de directeur.rice général.e de collectivités ou d'établissements publics. Il est à prévoir des départs à la retraite nombreux parmi elles.eux au cours des 10 ans à venir.

171 MÉTIERS EXERCÉS PAR LES AGENT.E.S DE CATÉGORIE B

Les agent.e.s de catégorie B occupent principalement des postes de travailleur.euse.s sociaux.ales, d'enseignant.e.s artistiques et d'animateur.rice.s - éducateur.rice.s sportive.s. Les agent.e.s âgé.e.s de 55 ans ou plus

sont très nombreux.ses parmi les agent.e.s de catégorie B, occupant les métiers d'agent.e de gestion administrative, d'agent.e d'accueil social et d'assistant.e de ressources humaines.

172 MÉTIERS EXERCÉS PAR LES AGENT.E.S DE CATÉGORIE C

Dix métiers regroupent 61 % des agent.e.s de catégorie C, c'est la catégorie où la concentration est la plus forte. En effet les dix principaux métiers de la catégorie A regroupent 39 % des agent.e.s, pour la catégorie B c'est 49 %. La part des agent.e.s de 55 ans (et plus) est élevée parmi les agent.e.s de catégorie C exerçant les métiers d'assistant.e familiale,

d'agent.e. d'entretien polyvalent.e, d'assistant.e d'accueil petite enfance et d'agent.e de maintenance des équipements sportifs et aires de jeux. Elles.ils seront les plus touché.e.s par les départs à la retraite dans les années à venir.

UN TAUX DE FÉMINISATION EN BASSE-NORMANDIE INFÉRIEUR AU NIVEAU NATIONAL

En Basse-Normandie, 59,7 % des agent.e.s territoriaux.ales sont des femmes. Le taux de féminisation est inférieur au niveau national (60,6%). Les non titulaires sont beaucoup plus féminisés que les titulaires et les emplois aidés. En effet 74 % des non titulaires sont des femmes contre 56 % pour les titulaires et 52 % pour les emplois aidés. La surreprésentation des femmes parmi les non titulaires correspond en partie à des métiers liés au social. Ils sont occupés par des femmes et les non titulaires y sont nombreux. Le taux de féminisation est plus faible chez les titulaires d'un contrat aidé. En effet, les métiers qu'exercent ces derniers sont très majoritairement occupés par des hommes (ouvrier.ère

polyvalent.e. de maintenance des bâtiments et jardinier.ère des espaces horticoles et naturels).

Le taux de féminisation des agent.e.s de catégorie A est proche de la moyenne de Basse-Normandie. Il est élevé parmi les agent.e.s de catégorie A exerçant les métiers de secrétaire de mairie, de directeur.rice des affaires générales, de puériculteur.rice et de médecin clinicien.enne. Le taux de féminisation des agent.e.s de catégorie B est plus élevé que la moyenne régionale. Les principaux métiers exercés par les agent.e.s de cette catégorie sont très majoritairement occupés par des femmes : travailleur.euse sociale, agent.e de gestion administrative et secrétaire de mairie.

DES AGENT.E.S DE CATÉGORIE A PLUS ÂGÉ.E.S

En Basse-Normandie, les agent.es titulaires et non titulaires permanent.e.s sont âgé.e.s de 44 ans et 7 mois en moyenne.

Les agent.e.s non titulaires sont plus jeunes que les titulaires. En effet, l'âge moyen est de 44 ans et 9 mois pour les titulaires et de 43 ans et 6 mois pour les non titulaires permanent.e.s.

Les moins de 30 ans sont plus nombreux.ses parmi les non titulaires permanent.e.s (16 %) que parmi les titulaires (7 %). La part des 50 ans ou plus est très proche, quel que soit le statut (34 % pour les non titulaires permanent.e.s contre 33 % pour les titulaires).

Les agent.e.s de catégorie A sont plus âgé.e.s que les agent.e.s des autres

catégories hiérarchiques. En effet, 39 % d'entre eux ont 50 ans ou plus, alors que cette proportion est de 29 % pour les agent.e.s de catégorie B et de 33 % pour ceux de catégorie C.

En Basse-Normandie, 15 % des territoriaux.ales sont âgé.e.s de plus de 55 ans. Elles.Ils sont nombreux.ses pour les agent.e.s de catégorie A, puisque 22 % d'entre elles.eux ont 55 ans ou plus. Les 55 ans et plus

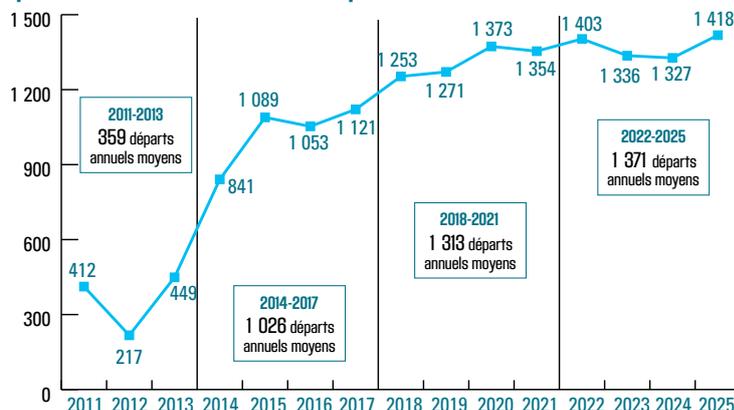
représentent 14 % de la catégorie B et 15 % de la catégorie C, ce qui laisse présager des départs importants à la retraite pour les agent.e.s de cette catégorie. Cela constitue donc une opportunité en termes de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) pour impulser des actions de mobilité professionnelle voire, malgré un contexte de plus en plus contraint, d'envisager de recruter dans les années à venir.

43 % DES AGENT.E.S PERMANENT.E.S DEVRAIENT PARTIR À LA RETRAITE DE 2011 À 2025

Au 31 décembre 2020, 25 % des territoriaux.ales bas-normand.e.s permanent.e.s recensé.e.s au 31 décembre 2011 auront atteint l'âge moyen de départ à la retraite et elles.ils seront 43 % au 31/12/2025.

Le nombre de départs annuels moyens augmente avec le temps. On estime qu'en moyenne, 1 000 agent.e.s par an atteindront l'âge moyen de départ à la retraite sur la période 2014-2017. Elles.ils seront 1 380 sur la période 2022-2025.

Nombre de départs potentiels à la retraite des titulaires et non titulaires permanents en Basse-Normandie par an



Source : CNFPT / Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

> PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

• CHAMP DE L'ÉTUDE

Cette enquête est un recensement des personnels présents dans les collectivités et établissements publics territoriaux en Basse Normandie au 31 décembre 2011.

Sont concernés :

- les agent.e.s titulaires et stagiaires ;
- les non titulaires sur emplois permanents et non permanents ;
- les emplois aidés (CUI, CAV, CAE, etc.).

• RÉALISATION ET BILAN DE L'ENQUÊTE

Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 877 collectivités et établissements territoriaux de Basse-Normandie. 54,5 % des collectivités ont répondu à l'enquête, ce qui représente 70 % des effectifs globaux.

Nous avons demandé à chaque collectivité interrogée de nous renvoyer sur support informatique une série d'informations pour chaque agent.e présent.e au 31 décembre 2011 dans ses effectifs. Ces informations portaient sur le statut, la modalité juridique de recrutement, le sexe, la date de naissance, la date de la première entrée dans une collectivité, la date de fin de contrat pour les emplois aidés, le niveau d'étude, le cadre d'emplois de référence, le service d'affectation, l'intitulé du métier, la condition d'emploi (temps complet ou non) et la quotité de travail.

• ESTIMATION DES DÉPARTS À LA RETRAITE

Les indicateurs sur les perspectives démographiques ne sont présentés que pour les agent.e.s titulaires et non titulaires permanent.e.s. L'indicateur choisi pour estimer les départs à la retraite est le pourcentage cumulé d'agents atteignant l'âge moyen de départ à la retraite sur la période 2011-2025. L'âge moyen de départ à la retraite a été fourni par la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Cet âge moyen a été décliné par cadre d'emplois et par sexe au niveau national. Ces projections sont données à titre indicatif afin d'apprécier, en termes d'ordre de grandeur, les volumes de départs à la retraite.

NB : le nombre d'agent.e.s affiché dans l'enquête régionale et celui du tableau de bord de l'emploi, issu du SIASP de l'INSEE publié par le CNFPT ne sont pas concordants, et cette différence s'explique par le mode de comptage.

Dans SIASP l'effectif est sans doublon, seuls les postes les plus rémunérateurs et les plus pourvus en heures sont comptés. Dans l'enquête régionale, tous les postes sont comptabilisés, sans conditions de temps de travail ni de rémunération (ex : un.e agent.e qui travaille dans trois collectivités différentes sera compté trois fois).

Synthèse réalisée par : Centre national de la fonction publique territoriale

Direction de l'observation prospective de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale – Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT
80, rue de Reuilly – CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12 – tél. : 01 55 27 44 00 – télécopie : 01 55 27 44 01

Publication réalisée et diffusée par l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

Directeur de publication : François Deluga / Co-directeur de la publication : Jacques Goubin

Rédacteur en chef : Mohamed Amine / Rédacteurs : Dimitri Banik, Jérôme Broquet

Tous les numéros des synthèses, ainsi que l'ensemble des publications de l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT sont consultables sur notre site : www.cnfpt.fr rubrique S'informer, Les études